

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 06 juillet 2017

Compte-rendu affiché le : 13 juillet 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2017

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Michel RANTONNET, Maire

Secrétaire Elue : Georgette BARBET

**MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE : M RANTONNET, MME PETIT, M LAVERLOCHERE, M GOURRIER, MME QUIBLIER, M CALABRE, MME BARBIER, M DASSONVILLE, M GOTTELAND, M BONNEMAN, MME REY, M DE PARISOT DE BERNECOURT, M SADOT, MME PRUNARET M TREMBLEAU, MME POULARD, M GUILLON, MME BARBET, MME SANTOS-MALSCH, MME ELLENBERGER, M LAMBERT, MME FAÿ, M KRETZSCHMAR, M GUIBERT, M RIVIER**

**MEMBRES REPRÉSENTÉS : MME SALEMBIER-MICHEL, MME JAUFFRET, M ROUX, MME D'HONNEUR, MME RODAMEL, MME JAMBON, MME DUMONT,**

**MEMBRE ABSENT : M CORTIAL,**

**OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE LA GENDARMERIE DE FRANCHEVILLE BEL AIR**

**Nombre de présents : 25**

**Nombre de pouvoir : 7**

**Nombre de votants : 32**

**Nombre de pour : 32**

**Nombre de contre : 0**

**Nombre d'abstention : 0**

Accusé de réception en préfecture  
069-216900894-20170706-Delib2017-07-18-  
DE  
Date de télétransmission : 12/07/2017  
Date de réception préfecture : 12/07/2017

# MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE LA GENDARMERIE DE FRANCHEVILLE BEL AIR

Délibération n°2017-07-18

Rapporteur : Olivier LAVERLOCHÈRE

Vu l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 20 mai 2003 relative à la création du SIVU pour la Gendarmerie – Adoption des Statuts

Vu l'arrêté préfectoral n°2118 du 13 juin 2003 relatif à la création du syndicat intercommunal à vocation unique de la Gendarmerie de Francheville Bel Air

Vu l'avis des membres du Conseil Syndical du SIVU de la Gendarmerie de Francheville Bel Air en date du 05 juillet 2017

Vu l'avis de la commission finances en date du 29 juin 2017

Considérant la nécessité de localiser le siège social du SIVU à la Mairie de Craponne, dans la mesure où la Présidence du SIVU est exercée par Monsieur Alain Galliano, maire de Craponne.

Considérant que les membres du Conseil Municipal disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant pour se prononcer sur la modification envisagée

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**APPROUVE** la modification de l'article 4 relatif aux statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Gendarmerie de Francheville Bel Air annexe ci-jointe.

**PRECISE** que la nouvelle adresse du siège du SIVU sera effective à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, **A L'UNANIMITÉ**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
FAIT A FRANCHEVILLE LE 06 JUILLET 2017**

**Michel RANTONNET  
MAIRE DE FRANCHEVILLE**

Accusé de réception en préfecture  
069-216900894-20170706-Delib2017-07-18-  
DE  
Date de télétransmission : 12/07/2017  
Date de réception préfecture : 12/07/2017